

PLAN BLANC			
Médecin d'astreinte générale en médecine			
CHRA Direction de l'accueil et des soins	Classeur « Prévention des risques » Procédure PLAN BLANC (DS P 05)	DS – MO 32 version 01	
		02/04/04	Page 1/3
Rédaction : Dr JACQUIER	Vérification : Dr PERFUS	Approbation : P. GILBERT	

1 - But

Ce document décrit la conduite à tenir par le médecin d'astreinte générale des services de médecine mis en alerte par le médecin coordinateur du SAU en cas de déclenchement du plan blanc.

2 - Domaine d'application

Service d'accueil-urgences. Personnel médical d'astreinte en médecine.

3 – Organisation et missions du médecin d'astreinte générale des services de médecine

3-1 – Principes

- ☞ Il s'agit d'une configuration plan blanc déclenchée par le directeur avec accueil d'une trentaine de victimes, conditionnées par le SAMU avec un nouveau tri au niveau de l'accueil (médecin trieur) . L'accueil hospitalier est déterminé par la gravité des blessures. Les blessés sont classés en pré-hospitalier dans le centre de tri en 3 catégories. (cf classification de fin de fiche).
- ☞ Le principe d'organisation du SAU consiste à vider rapidement le service, de mettre en place un tri en renvoyant ce qui peut être renvoyé, d'admettre les patients du plan blanc et les autres : la chirurgie dans tous les boxes, la médecine en suite de soins.
- ☞ Le médecin coordinateur du SAU est la personne de l'équipe des urgences qui organise et décide, c'est à lui (ou elle) qu'il faut se référer.
Il (ou elle) est joignable au BIP 185 ou au 06/80/18/23/46.
C'est l'interlocuteur du SAMU, des intervenants extérieurs médicaux et non médicaux, en particulier de la cellule de crise.
- ☞ Le médecin d'astreinte (astreinte générale des services de médecine) est mis en alerte par le médecin coordinateur (bip 185) et se rend au SAU.

3-2 : Missions

- ☞ Il sert d'intermédiaire entre le SAU et les services hospitaliers avec l'astreinte d'infectiologie-hématologie.
- ☞ Il appelle le médecin d'astreinte d'infectiologie-hématologie .
- ☞ Il se présente dès son arrivée au médecin coordinateur SAU.
- ☞ Il prend la relève des patients médicaux installés en suites de soins auprès du médecin du SAU en charge de ces patients jusque-là et il poursuit leur prise en charge.
- ☞ Il prend en charge les patients médicaux arrivant après le déclenchement du plan blanc (les pathologies jugées non urgentes et non graves par le médecin trieur sont renvoyées vers les médecins traitants).
- ☞ Il est aidé dans cette tâche par l'interne du secteur médecine ou l'interne de la garde générale, voir un médecin du SAU en cas de disponibilité.
- ☞ Il prévient le référent médical (astreinte d'infectiologie) des patients à hospitaliser, ce dernier organisant l'orientation et la prise en charge ultérieure.

PLAN BLANC			
Médecin d'astreinte générale en médecine			
CHRA Direction de l'accueil et des soins	Classeur « Prévention des risques » Procédure PLAN BLANC (DS P 05)	DS – MO 32 version 01	
		02/04/04	Page 2/3

CLASSIFICATION DES URGENCES

L'accueil hospitalier est déterminé par la gravité des blessures. Les blessés sont classés en pré-hospitalier dans le centre de tri en 3 catégories formant 2 groupes :

A – Urgences absolues

ROUGE (UA): extrême urgence : blessés très graves devant être hospitalisés en urgence dans un centre disposant des services nécessaires et d'un service de réanimation.

B – Urgences relatives

Jaune (U1) : blessés graves mais dont la vie n'est pas immédiatement en danger. Ils nécessitent des soins intensifs immédiats, mais peuvent être opérés dans les six heures.

Jaune(U2) : blessés sérieux, dont l'état nécessite une hospitalisation.

C – Impliqués

Vert (U3): blessés légers ne nécessitant que des soins ambulatoires, ou malades " impliqués " c'est-à-dire sans blessure corporelle mais avec une atteinte psychologique sérieuse

[Retour](#)

Diffusion pour application	SAU : chef de service et cadre de santé Médecins d'astreinte en médecine DS – Cellule de crise – classeur de garde de direction Secrétariat de direction (DG)
-----------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	JM JACQUIER, PH SAU	
Vérification	Dr DRIENCOURT, chef de service SAU Dr PERFUS, chef de service SAMU-SMUR	
Approbation	P. GILIBERT, Directeur	

Historique des créations et modifications successives du document			
Version	date	nature des modifications	page
1		1 ^{ère} version	